

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS  
DU 29 MARS 2012**

\*\*\*\*\*

**Séance du vingt-neuf mars de l'an deux mille douze.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Betz, sous la présidence de Monsieur Hubert BRIATTE, vice-président, à 20 heures 30.

**Date de la convocation : vingt mars deux mille douze.**

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 13

Votants : 74

Absents : 27

**Présents** : MM. HAMELIN Benoît – CAUDRON Pierre – Mmes SICARD Anne-Sophie – THELLIER Colette - MM. FROMENT Michel – FILIBERTI Thierry – COCHARD Philippe – CASE Jean-Claude(s) – de WAAL Philippe – LECOT Philippe – COLLARD Sylvain – HAQUIN Benoît – RYCHTARICK Jean-Paul – LEFEVRE Francis(s) – Mmes GROGNET Nicole(s) – TORLET Josy – VALUN Yvette – MORIN Anna - MM. OBJOIS Eric – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. BONNEL Jean-Philippe – BOURGOIS Daniel – BIZOUARD Alain – DOUCET Didier – Mme STRAVER Tineke(s) – M. GUYOT Jean-Marie – M. PROFFIT Benoît – Mme LEFORT Angélique(s) – MM. LANDAIS Joël – THUILLIER Jean-Claude – Mme POTEL Virginie – MM. BRIATTE Hubert – M. COFFIN Philippe – Mme MALLARD Marie-Paule – MM. SEVERAUD Jean – VRANTROYS Marc – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges - Mme PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric – GAGE Daniel – DOMPE Gérard – KUBISZ Richard – DUTHOIT Christian – DELETANG Jean-Claude – REANT Jean-Marie – Mme GIBERT Dominique – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel(s) – DEMARET Jean-Pierre(s) – DELAHAUE Xavier – Mme CLABAUT Thérèse – MM. PERNOUD Philippe – VECTEN Patrice – MEURANT Christian – KALUZNY Frédéric – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – de KERSAINT Guy-Pierre – TAVERNIER Thierry.

**Absents** : Mme PETIT Monique – MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – LAVIALE Michel – Mmes CLAUS Sophie - MONTREUIL Mireille - MM. SALMON Jean-Luc – GIRAUDON Arnaud - FOIX Pascal – CHARTIER Jean-Luc – CASSA Michel – Mmes REPETITI Yveline – HARDY Marie-Paule - MM. COLLARD Michel – LEJEUNE Jean-Marc – KOUAOVI Eric – DEVAUX Jean-Pierre – SMAGUINE Dominique – TRAUILLÉ Bruno – PHILIPON François – Mme DENIS Catherine - MM. MORA Roger – DEMONT Robert – GUILLOU Alain – AUDIGNON Gilles – Mme SPILLEMAECKER – M. OURY Bertrand.

**Pouvoirs** : Mme MORTIER Annick (Acy en Multien) à Mme GIBERT Dominique (Réz fosses Martin) – M. MOQUET Philippe (Baron) à Mme SICARD Anne-Sophie (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à Mme THELLIER Colette (Betz) – M. ETIENNE Michel (Crépy en Valois) à Mme TORLET Josy (Crépy en Valois) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à Mme MORIN Anna (Ermenonville) – M. THOMAS Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) – M. PROVOST Guy (Marolles) à Mme POTEL Virginie (Marolles) – M. DOUET Jean-Paul (Montagny ste Félicité) à M. VANTROYS Marc (Nanteuil le Haudouin) – M. DIETTE André (Neufchelles) à M. LECOT Philippe (Boullarre) - M. PETERS Arnaud (Rocquemont) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – M. CORNIQUET Nicolas (Silly le Long) à M. PERNOUD Philippe (Silly le Long) – M. PARMENTIER Jean-Louis (VEZ) à M. BRIATTE Hubert (Morierval).

**Secrétaire de séance** : Mme MORIN Anna.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h45.

Madame Anna Morin est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur BRIATTE indique que Monsieur FOUBERT ne pourra ce soir assurer la Présidence de la séance, puisqu'il a été empêché en raison du décès de son père.

En l'absence de Monsieur BOULLAND, 1<sup>er</sup> Vice-président, c'est donc lui qui ce soir aura cet honneur, et ce conformément à la loi.

Monsieur BRIATTE remercie Madame THELLIER qui accueille ce soir le Conseil Communautaire à Betz.

En préambule, il propose ensuite de céder la parole à Monsieur VANDEBURIE, spécialement présent pour présenter la Société d'Aménagement de l'Oise dont il est le Directeur, puisqu'il est question pour la CCPV d'adhérer à cet organisme.

Monsieur VANDEBURIE explique avoir travaillé une vingtaine d'années pour le Conseil Général, et notamment en qualité de Directeur Général des Services Techniques.

La SAO a été créée à l'initiative du Département pour aider les collectivités territoriales d'une taille importante dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets. D'autres organismes ont également été créés du fait de la disparition de la DDE et de la DDA, et pour répondre à certaines attentes des collectivités de tailles plus réduites (Agence Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO) pour les problématiques d'eau et d'assainissement, et Cap Oise qui constitue une centrale d'achat pour des marchés à bons de commande).

La Société d'Aménagement de l'Oise a quant à elle succédé à la SEMOISE. Cette évolution fait apparaître plusieurs différences. Ainsi, la SEMOISE était une société d'économie mixte qui bénéficiait d'un actionnariat public et privé (banques). S'agissant de la SAO, l'actionnariat est uniquement constitué de collectivités territoriales.

Cette différence a une répercussion sur les modes de saisines. Pour utiliser la SEMOISE, les collectivités territoriales devaient lancer un marché d'appel d'offres. S'agissant de la SAO, la collectivité territoriale actionnaire peut la saisir directement, conformément à une décision de la Cour Européenne de Justice.

Le rôle de la SAO est limité. Elle ne peut travailler qu'en mandat de maîtrise d'ouvrage.

Ses champs d'actions sont vastes, et regroupent tout ce qui est lié à l'activité ou au logement (Domaines de l'économie, du tourisme, de la rénovation urbaine, du bâtiment, de l'équipement sportif, des ports).

Actuellement, la SAO compte 38 adhérents actionnaires (dont Beauvais, Creil, Compiègne, et l'ARC), mais tous n'ont pas des projets en cours confiés à la SAO. Il est donc nécessaire pour pérenniser l'organisme d'élargir cet actionnariat.

Pour adhérer, la Communauté de Communes devrait acquérir 1 163 actions pour un coût total de 2 500 €. Ensuite, chaque sollicitation de la SAO donne lieu à une facturation selon une tarification fixée par le Conseil d'Administration sur une base de 9 jours de travail.

Aucune question n'étant posée, Monsieur BRIATTE remercie Monsieur VANDEBURIE pour son exposé, et le libère.

Il indique que cette adhésion sera mise aux voix en point 19 de l'ordre du jour.

### **Point préliminaire : Installation des délégués suppléants de la Commune de Bonneuil en Valois**

Monsieur BRIATTE indique que Madame GALEOTE, Maire de la Commune de Bonneuil en Valois, a indiqué à la Communauté de Communes que son Conseil Municipal avait procédé à

la désignation de nouveaux délégués suppléants représentants de la Commune au sein du Conseil Communautaire.

Il souhaite la bienvenue au nom du Conseil aux délégués suivants :

- Monsieur Jean-Claude CASE, délégué suppléant de Madame Catherine GALEOTE,
- Monsieur Gilles LAVEUR, délégué suppléant de Monsieur Michel LAVIALE

## **0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 février 2012**

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur BRIATTE procède au vote.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

## **1 – Approbation des Comptes de Gestion 2011**

### **1 – 1 Compte de Gestion 2011 du Budget Principal de la CCPV**

Madame SICARD présente les résultats du Compte de Gestion 2011 établi par la Comptable du Trésor :

- Section de fonctionnement :
  - o Total des recettes de la section : 11 772 556,56 €
  - o Total des dépenses de la section : 11 371 178,02 €
  - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 401 378,54 €
  - o Résultat reporté-----Excédent : 1 723 073,73 €
  - o Part affectée à l'investissement : 493 471,11 €
  - o Résultat de clôture-----Excédent : 1 630 981,16 €
  
- Section d'Investissement :
  - o Total des recettes de la section : 2 332 365,63 €
  - o Total des dépenses de la section : 1 601 348,57 €
  - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 731 017,06 €
  - o Résultat reporté-----Déficit : - 1 016 995,11 €
  - o Résultat de clôture-----Déficit : - 285 978,05 €

Soit un excédent net comptable de : 1 345 003,11 €

*En intégrant les restes à réaliser de 2011, soit :*

*739 119,00 € en dépenses,*

*736 872,00 € en recettes,*

*Le résultat net global de clôture est porté à un excédent de : + 1 342 756,11 €*

**Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que les résultats de ce Compte de Gestion concordent avec ceux du Compte Administratif 2011 votés en séance du 23 février 2012.**

### **1 – 2 Compte de Gestion 2011 du Budget Annexe du Bâtiment Industriel Locatif**

Madame SICARD présente les résultats du Compte de Gestion 2011 du BIL établi par la Comptable du Trésor :

- Section de fonctionnement :
  - o Total des recettes de la section : 68 237,77 €
  - o Total des dépenses de la section : 50 144,62 €
  - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 18 093,15 €
  - o Résultat reporté-----Excédent : 18 206,75 €
  - o Part affectée à l'investissement : 18 206,75 €
  - o Résultat de clôture-----Excédent : 18 093,15 €
  
- Section d'Investissement :
  - o Total des recettes de la section : 50 897,59 €
  - o Total des dépenses de la section : 51 025,41 €
  - o Résultat de l'exercice-----Déficit : - 127,82 €
  - o Résultat reporté-----Déficit : - 16 966,28 €
  - o Résultat de clôture-----Déficit : - 17 094,10 €

Soit un excédent net global de : 999,05 €

**Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que les résultats de ce Compte de Gestion du BIL concordent avec ceux du Compte Administratif 2011 votés en séance du 23 février 2012.**

### **1 – 3 Compte de Gestion 2011 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Monsieur HAQUIN présente les résultats du Compte de Gestion 2011 du SPANC établi par la Comptable du Trésor :

- Section de fonctionnement :
  - o Total des recettes de la section : 19 104,60 €
  - o Total des dépenses de la section : 56 034,74 €
  - o Résultat de l'exercice-----Déficit : -36 930,14 €
  - o Résultat reporté-----Excédent : 8 884,33 €
  - o Part affectée à l'investissement : 0,00 €
  - o Résultat de clôture-----Déficit : -28 045,81 €
  
- Section d'Investissement :
  - o Total des recettes de la section : 0,00 €
  - o Total des dépenses de la section : 0,00 €
  - o Résultat de l'exercice-----: 0,00 €
  - o Résultat reporté-----: 0,00 €
  - o Résultat de clôture-----: 0,00 €

Soit un déficit net global de : - 28 045,81 €

Monsieur HAQUIN explique que comme indiqué lors du vote du CA, ce déficit temporaire est lié au retard qui existe entre le paiement des prestations à VEOLIA, et la perception des subventions et des redevances par la CCPV.

**Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que les résultats de ce Compte de Gestion du SPANC concordent avec ceux du Compte Administratif 2011 votés en séance du 23 février 2012.**

## **2 – Affectation des résultats 2011 au Budget Primitif 2012 de la CCPV**

Madame SICARD indique qu'il s'agit comme chaque année, après avoir repris le déficit d'investissement 2011 au BP 2012, de prélever une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 pour équilibrer la section d'investissement 2012.

Cette affectation se traduit par les écritures suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement 2011 de 285 978,05 € à l'article 001 en dépense de la section d'investissement du BP 2012.
- Inscription 254 843,11 € à l'article 1068 en recette d'investissement du BP 2012,
- Solde de l'excédent de fonctionnement 2011 de 1 376 138,11 € maintenu en recette de fonctionnement à l'article 002 du BP 2012.

**Le Conseil Communautaire approuve cette affectation à l'unanimité.**

## **3 – Budget Primitif 2012 de la Communauté de Communes**

Monsieur BRIATTE indique que pour cette année, le Budget Primitif a déjà été largement débattu dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, grâce à la mise en place d'un nouveau Projet de Territoire.

Cependant, depuis février, la CCPV a bénéficié de plusieurs bonnes surprises, notamment en termes de recettes fiscales qui s'avèrent bien meilleures qu'espérées.

Madame SICARD confirme en préambule que le BP 2012 est dans la droite ligne de ce qui avait été présenté lors du DOB.

S'agissant des dépenses, les modifications sont mineures et reposent uniquement sur des chiffres précisés par les services.

Pour les recettes, la CCPV a en effet bénéficié de bonnes surprises qui sont liées à une meilleure dynamique des bases fiscales que celle prévue.

Ainsi, si l'on rapproche cette manne financière du souhait formulé par le Conseil Communautaire lors du DOB de limiter la hausse de la TEOM en 2012, il y a lieu de penser que les augmentations d'impôts envisagées pour 2012 lors de ce DOB constituent désormais une hypothèse haute, puisqu'il s'agissait d'atteindre 900 000 € d'excédent à l'issue de l'exercice 2012, objectif qui désormais peut être visé sans augmentation des taux.

Toutefois, plusieurs simulations ont été élaborées et donneront lieu à débat à l'issue de la présentation du Budget.

Madame SICARD poursuit en présentant le budget.

Ce dernier est sans surprise, un certain nombre de dépenses nouvelles étant simplement liées à la réinscription de crédits votés en 2011 qui ne connaîtront une exécution « année pleine » qu'en 2012 (nouveau marché de communication, gymnase Gérard de Nerval, ...).

Les vraies nouveautés sont liées à la première phase de déploiement du tout nouveau projet de territoire, adopté à une large majorité du Conseil lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Ce nouveau projet de territoire représente 400 000 € de dépenses en 2012, principalement axées sur des études (Eau, Culture, Tourisme, Transport), le projet d'Hôtel Communautaire et les premières actions en matière d'économie et d'urbanisme.

Par ailleurs, le budget intègre également la première tranche de crédits nécessaires à l'opération d'aménagement de la voie verte (Première tranche d'aménagement en restes à réaliser, et des crédits liés aux prestations intellectuelles et aux travaux préalables).

S'agissant des autres dépenses, il s'agit principalement de l'augmentation habituelle de 2 à 4% selon leur nature (contribution au SDIS, participation forfaitaire au fonctionnement du Centre Aquatique, etc). Le Service de collecte et de traitement des ordures ménagères est marqué en 2012 par l'économie générée par l'attribution d'un nouveau marché de collecte et les hausses liées au coût des déchetteries (impact de l'évolution du nombre d'habitants) et au passage de la TVA de 5,5 à 7% (impact sur les prestations de collecte et de traitement). Au total, par rapport au BP 2011, cela représente une économie de 363 000 € environ sur le coût du service.

Madame SICARD confirme ensuite que la Communauté de Communes bénéficie cette année d'une bonne dynamique des bases puisque les bases de TH augmentent de 3%, celles de FB de 7%, celles de FNB et de CFE de près de 2%, et celles de TEOM d'un peu moins de 6%. Ces augmentations significatives relèvent pour partie de l'ouverture du nouveau Centre Leclerc au Plessis-Belleville.

A noter par ailleurs les premières recettes fiscales liées à l'implantation sur la Zone d'Activités Intercommunale de la Plateforme de Système U qui à elle seule apporte 112 000 € de recettes fiscales supplémentaires à la CCPV grâce à la CFEz.

Madame SICARD poursuit en indiquant que la seule inconnue qui subsiste en matière de recettes est liée à la notification de la DGF qui pour l'heure n'a pas encore été faite.

En résultent 3 scénarii qui permettent de limiter les hausses d'impôts envisagées lors du DOB.

L'hypothèse envisagée lors du DOB d'augmenter de 2 % les 4 taxes et de 4 % la TEOM constituant désormais l'hypothèse haute à étudier, celle-ci permettant d'envisager le vote d'un budget en sur-équilibre d'environ 1 209 000 €, tout en permettant de couvrir 89 % du coût du service de collecte et de traitement des déchets avec la TEOM.

A l'opposé, l'hypothèse basse repose sur une non-augmentation des taux d'imposition, celle-ci permettant toutefois d'envisager de préserver, en 2012, un fonds de roulement d'environ 940 000 € (taux de couverture du service OM de 86,03 % avec la TEOM).

L'autre simulation est un scénario intermédiaire entre ces deux extrêmes (taux de couverture du service OM de 87,76 % avec la TEOM).

Madame SICARD propose ensuite d'ouvrir le débat.

Monsieur CAUDRON souhaite savoir pourquoi les dépenses d'honoraire augmentent tant en 2012 dans le détail par article du Budget Primitif.

Monsieur BOUCHEZ, Directeur des Moyens Généraux, répond que les nouveaux crédits (les études) liés à la première phase de déploiement du projet de territoire ont été pour partie inscrits sur cet article rarement utilisé pour être différenciés des autres crédits liés aux actions habituelles de la CCPV. Ils seront affectés dans les bonnes imputations en cours d'année par virement de crédits selon les actions mises en œuvre. Cette particularité a été mise en place pour faciliter le suivi du déploiement du projet de territoire.

Monsieur REANT craint que la CCPV ait une DGF qui stagne, voir qui diminue en 2012.

Madame SICARD répond que par prudence, la DGF inscrite au budget est semblable à celle perçue en 2011. Elle devrait être notifiée dans les prochaines semaines et cela donnera lieu à une décision modificative si d'aventure elle s'avérait avoir été surestimée.

Madame SICARD indique que pour la première fois cette année, le Conseil Communautaire doit opérer un choix entre trois scénarii.

Ces scénarii ont été présentés à la Commission Finances et au Bureau Communautaire qui ont émis un avis, après de longs débats. Il en est ressorti à une large majorité une adhésion au scénario 3 qui propose de ne pas augmenter les impôts.

Monsieur BRIATTE confirme qu'il s'est agi au cours de ces débats de définir la stratégie à mettre en œuvre pour permettre le déploiement du projet de territoire voté sur plusieurs années, sans recourir à des hausses importantes d'impôts. Par ailleurs, la problématique du taux de couverture du service de collecte et d'élimination des déchets a également été évoquée. Il y a donc eu des avis divergents au cours de ces débats, mais il est vrai que la majorité s'est ralliée au scénario de non augmentation des taux dans la mesure où l'objectif fixé au DOB d'atteindre un excédent d'environ 900 000 € fin 2012 est rempli sans recourir à des augmentations.

Madame SICARD ajoute que la CCPV s'inscrit dans une dynamique : Dynamique d'action par le biais du nouveau projet de territoire financée par une dynamique de ses bases fiscales. C'est une situation valorisante pour notre Communauté de Communes.

Monsieur BRIATTE propose ensuite de soumettre au vote le Budget et la fixation des taux d'imposition :

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la non-augmentation des taux d'imposition qui restent ainsi :**

- **Taxe d'habitation : 3,74 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 3,88 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 8,02 %**
- **Contribution Foncière des Entreprises : 4,13 %**
- **Contribution Foncière des Entreprises de Zone : 22,88%**
- **TEOM : 10,93 %**

**Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (01 abstention) le Budget Primitif 2012 de la CCPV :**

**Par nature et par chapitre**

**Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :**

- 12 827 341,22 € en dépenses,
- 13 763 652,73 € en recettes,

**Sur la base d'un prévisionnel en section d'investissement de :**

- 4 214 796,05 € en dépenses (dont 739 119,00 € de restes à réaliser)
- 4 214 796,05 € en recettes (dont 736 872,00 € de restes à réaliser)

<b><u>Soit un total dépenses de :</u></b>	<b>17 042 137,27 €</b>
<b><u>Soit un total recettes de :</u></b>	<b>17 978 448,78 €</b>
<b><u>Soit un solde prévisionnel de :</u></b>	<b>936 311,51 €</b>

Monsieur BRIATTE tient à remercier les élus communautaires qui se sont particulièrement impliqués dans l'élaboration de ce budget primitif, notamment dans le cadre des travaux préparatoires à la conception du projet de territoire. Il remercie également les services de la Communauté de Communes qui ont donné un appui technique important tout au long du processus d'élaboration.

Madame SICARD formule également des remerciements dans le même sens, ce Budget Primitif étant pour elle le fruit d'un long travail en équipe qui a mobilisé de nombreux élus de la Communauté de Communes, et permis à tous ceux qui le souhaitent d'exprimer leur sensibilité. Chacun peut donc se féliciter d'avoir participé à ce travail.

Monsieur REANT indique qu'il est satisfait de cette implication qui s'est traduit par une association des membres du Conseil Communautaire dans toutes les étapes du processus de discussion.

Monsieur BRIATTE propose ensuite de poursuivre l'ordre du jour.

Madame MALLARD intervient pour indiquer que le Centre Aquatique a été récemment concerné par des problèmes de fonctionnement (Toboggan fermé, porte d'entrée abîmée, émanation de chloramine au petit bain). Elle souhaite donc savoir si ces réparations auront une répercussion sur le budget de la CCPV.

Monsieur BRIATTE répond que la CCPV est informée par le délégataire des moyens mis en œuvres pour remédier rapidement à ces problèmes mineurs. S'agissant de savoir qui assumera la prise en charge, il faut se référer au traité de délégation qui prévoit de manière très explicite le partage des responsabilités. Seule la prise en charge des gros travaux d'entretien et de renouvellement se partage entre le délégataire et la CCPV, les actions courantes de travaux et d'entretien sont quant à elles à la charge de l'exploitant.

#### 4 – Affectation du résultat 2011 au budget annexe 2012 du BIL

Madame SICARD indique qu'il s'agit, après avoir repris le déficit d'investissement 2011 au budget annexe 2012, de prélever une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 pour équilibrer la section d'investissement 2012.

Cette affectation se traduit par les écritures suivantes :

##### Section d'investissement :

###### Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 18 093,15 €

###### Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : 17 094,10 €

**Total de : 999,05 €**

(Correspondant à l'excédent net global de l'exercice 2011)

**Le Conseil Communautaire approuve cette affectation à l'unanimité.**

#### 5 – Budget annexe 2012 du BIL

Madame SICARD indique que ce BP est la stricte reconduction des dépenses habituelles. Il se présente de la manière suivante :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 616 « Assurances » :	1 100,00	Art 777 « Amortis. de subvention » :	16 979,00
Art 63512 « Taxe foncière » :	11 300,00	Art 752 « Loyer Ville de Crépy » :	51 700,95
Art 6611 « Intérêts d'emprunt » :	4 700,00		(Loyer HT, soit 61 834,34 € TTC)
Art 6811 « Amortissements » :	32 691,00		
Art 023 « Virem. à la sect. d'investis. » :	18 888,95		
<b>Total dépenses de la section :</b>	<b>68 679,95</b>	<b>Total recettes de la section :</b>	<b>68 679,95</b>

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 001 « Déficit d'invest. reporté » :	17 094,10	Art 1068 « Excéd. Fonct. capitalisé » :	18 093,15
Art 1391 « Amortiss. subvention » :	16 979,00	Art 281 « Amortissements » :	32 691,00
Art 1641 « Capital d'emprunt » :	35 600,00	Art 021 « Virem. de la sect. de fonct. » :	18 888,95
<b>Total dépenses de la section :</b>	<b>69 673,10</b>	<b>Total recettes de la section :</b>	<b>69 673,10</b>

**Le Conseil Communautaire approuve ce Budget Annexe 2012 du BIL à l'unanimité.**

## 6 – Budget annexe 2012 du SPANC

Monsieur HAQUIN indique que ce budget intègre une phase importante de contrôles diagnostics systématiques.

Il se présente ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
Art 611 « Sous traitance générale » 166 388,00	Art 7062 « Redevances » : 101 612,00
Art «654 » : Pertes sur créances irrécouvrable 9 917,00	Art 7478 « Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie» 102 739,00
Art 002 « Déficit de fonctionnement reporté » 28 046,00	
<b>Total dépenses de la section : 204 351,00</b>	<b>Total recettes de la section : 204 351,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
NEANT	NEANT
<b>Total dépenses de la section : 0,00</b>	<b>Total recettes de la section : 0,00</b>

**Le Conseil Communautaire approuve ce Budget Annexe 2012 du SPANC à l'unanimité.**

Madame MALLARD souhaite savoir s'il est normal qu'il y ait tant de décalage entre la perception des recettes (redevances et subventions) et le paiement des prestations.

Monsieur HAQUIN répond qu'en général, les redevances et subventions du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année n sont perçues par la CCPV en janvier et février de l'année n+1. Compte tenu du volume de contrôles réalisé l'an dernier, le déficit « apparent » fin 2011 est donc important.

## 7 – Mise en place des chèques restaurant pour les agents de la Communauté de Communes

Monsieur BRIATTE indique que le Président propose la mise en place de titres restaurant pour le personnel de la CCPV pour les raisons évoquées dans la note explicative de synthèse.

Cette solution est avantageuse à la fois pour le personnel qui en tire un complément de revenus et la collectivité puisqu'elle bénéficie d'un régime fiscal particulier (l'avantage financier apporté par les titres restaurant n'entre pas dans le calcul de l'impôt sur le revenu pour l'agent, et n'implique pas de cotisations sociales pour l'employeur).

34 des 58 agents de la collectivité pourraient y prétendre. Les personnels exclus ont déjà un dispositif spécifique en leur faveur (prime de repas par exemple), ou n'ont pas l'horaire 12h00 / 14h00 inclus dans leur temps de travail.

Conformément à la loi, et après avoir requis l'avis du Bureau, il est proposé une mise en place du dispositif pour une valeur faciale du titre restaurant de 7,00 €, pris en charge à hauteur de 60% par la CCPV (soit 4,20 € assumé par la CCPV et 2,80 € par l'agent par titre). Chaque agent concerné par le dispositif aurait le droit à 1 titre par jour de travail effectif.

**Le Conseil Communautaire approuve la mise en place de ce dispositif à l'unanimité.**

Madame CHOQUER, Directeur Général des Services, tient à remercier le Président et l'ensemble des délégués communautaires au nom de tous les agents de la Communauté de Communes pour cette mise en place.

## **8 – Attributions de subventions aux associations**

Monsieur de KERSAINT indique que la Commission « Culture et association » s'est réunie afin de prendre connaissance des demandes de subventions et d'opérer des arbitrages permettant de proposer une répartition des 3 enveloppes que sont « 43 900 € pour les projets de territoires », « 40 000 € pour les associations culturelles », et « 45 000 € pour les Centres Sociaux ».

La Commission a trouvé un consensus sur un léger dépassement de l'enveloppe « Projets de Territoire » qui pourrait être compensé par un reliquat de l'enveloppe « Associations diverses ».

Chaque proposition de subvention présentée est accompagnée d'une convention individualisée qui prévoit le paiement d'acomptes et d'un solde au regard d'une présentation de l'action réalisée.

Monsieur CAUDRON s'étonne qu'il soit prévu de verser une subvention de 1 500 € à l'Office du Tourisme d'Ermenonville alors qu'il est indiqué qu'il n'a pas fait de demande de subvention.

Monsieur de KERSAINT répond qu'il y a simplement eu un retard dans la présentation écrite de cette demande qui est en cours.

Monsieur DELAHAYE demande pourquoi les associations sportives sont exclues alors qu'elles peuvent d'après lui répondre favorablement au critère « présenter un intérêt communautaire » pour leurs actions.

Madame POTEL répond qu'il y a eu un large débat en 2009 pour fixer ces critères qui évitent un trop grand morcellement des subventions. Le sport avait été évoqué à l'époque et écarté.

Madame SICARD confirme. La Communauté de Communes ne dispose pas de la compétence « Sport », elle ne peut donc valablement subventionner de telles actions. Elle rappelle par ailleurs les remarques de la Chambre Régionale des Comptes sur des problématiques de financements croisés constatées sur des associations que nous avons coutume de

subventionner. Il faut donc veiller à régler ce problème, et ne pas prendre le risque au contraire de l'aggraver par le financement d'associations sportives.

Monsieur de KERSAINT ajoute que c'est notamment dans ce sens que la subvention versée cette année à l'Association « Sports libre » diminue.

De plus, Madame CHOQUER rappelle que les équipements sportifs (gymnases et Centre Aquatique) mis gracieusement à disposition constituent un soutien très important de la CCPV au domaine sportif.

Monsieur BRIATTE soumet ensuite les subventions suivantes et les conventions au vote :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Enveloppe « Associations diverses »</b>
<b>Sport Libre</b>	<b>6 000 €</b>
<b>Radio Valois Multien</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Bols d'Air</b>	<b>500 €</b>
<b>FSE Jean de la Fontaine Crépy en Valois</b>	<b>773 élèves x 4 € = 3 092 €</b>
<b>FSE Gérard de Nerval Crépy en Valois</b>	<b>486 élèves x 4 € = 1 944 €</b>
<b>FSE Guillaume Cale Nanteuil le Haudouin</b>	<b>700 élèves x 4 € = 2 800 €</b>
<b>FSE Marcel Pagnol Betz</b>	<b>457 élèves x 4 € = 1 828 €</b>
<b>Pas'sages en scène</b>	<b>300 €</b>
<b>Jazz Le Plessis Belleville</b>	<b>1 000€</b>
<b>Foyer rural du Valois Multien</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Les tréteaux de Glaignes</b>	<b>600 €</b>

<b>Nom de l'association</b>	<b>Enveloppe « Projets de territoire »</b>
<b>Aux cuivres citoyens ! MJC Feigneux</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Off. Tourisme Ermenonville</b>	<b>Provision de 1 500 €</b>
<b>Jours de Fêtes ! MJC Feigneux</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Roches et Carrières</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Les ADEX</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Usines à danses</b>	<b>18 000 €</b>
<b>Off. Tourisme Crépy en Valois</b>	<b>6 000 €</b>
<b>Amis du Valois-Musée de l'archerie</b>	<b>3 000 €</b>
<b>MJC Culture Crépy en Valois théâtre jeune public</b>	<b>9 000 €</b>

Nom des associations	Enveloppe « Centres sociaux »
Centre Social Rural de Betz	15.000 €
Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin	15.000 €
Centre Social de Crépy-en-Valois	15.000 €

**Le Conseil Communautaire approuve l'attribution de ces subventions à la majorité (70 pour, 01 contre, 03 abstentions).**

*Madame CLABAUT quitte la séance.*

Monsieur de KERSAINT indique que tous les 2 ans, la Communauté de Communes participait à la manifestation des 35 clochers en Vallée de l'Automne par l'organisation de concerts.

A compter de cette année, c'est désormais l'Office du Tourisme de Crépy et de la Vallée de l'Automne qui porte intégralement le projet, la Communauté de Communes n'étant donc plus directement liée à l'organisation de la manifestation.

Il est donc proposé de participer à hauteur de 15 000 € à cette manifestation, somme qui correspond au reliquat habituel resté à la charge de la CCPV pour sa participation tous les deux ans.

Madame POTEL souhaite savoir si la CCPV sera tout de même mise en lumière dans le cadre de cette manifestation pour son implication financière.

Monsieur de KERSAINT répond que ce sera en effet systématiquement le cas puisque toutes les conventions qui matérialisent l'accord de subvention le prévoient explicitement.

**L'octroi de cette subvention de 15 000 € à l'Office du Tourisme est approuvé à la majorité (72 pour, 01 abstention).**

Monsieur de KERSAINT ajoute que la Communauté de Communes avait sollicité l'Office du Tourisme de Crépy et de la Vallée de l'Automne dans le cadre de son opération de création de chemins de randonnée.

Une partie de la subvention perçue par cet office du tourisme doit être reversée au Conseil Général pour un problème d'assiette subventionnable non atteinte, ce qui déséquilibre l'opération.

Il est donc proposé de voter à l'Office du Tourisme une subvention de 4 406,71 € pour compenser ce reversement.

**Le Conseil Communautaire approuve le versement de cette subvention à l'unanimité.**

## **9 – Convention 2012 AIDEFI**

*Madame CLABAUT regagne la séance.*

Madame SICARD rappelle que AIDEFI gère la pépinière d'entreprises du Valois. S'agissant de ses dépenses, l'association compte deux salariés et paye les loyers auprès de EGB. S'agissant des recettes, l'association perçoit les loyers des pépins, et la CCPV assure l'équilibre par le versement d'une subvention.

Cette année pour la première fois, la CCPV doit conforter sa subvention (62 000 €) car de nombreux locaux n'accueillent pas de pépins, et l'association est donc confrontée à une perte sèche de recettes. Par ailleurs, il s'agit d'apurer les comptes par une participation aux déficits antérieurs.

Monsieur REANT souhaite savoir à combien s'élève la différence de subvention par rapport à 2011.

Madame SICARD répond que c'est de l'ordre de 20 000 €. Cette difficulté vient du fait que les pépins ne peuvent légalement rester dans nos locaux plus de 4 ans. On se doit donc de les faire partir et en même temps, on est confronté à des difficultés pour les remplacer.

Monsieur COFFIN souhaite connaître la nature du contrôle qu'exerce la CCPV sur AIDEFI.

Madame SICARD répond que la CCPV préside les comités de sélection, rencontre régulièrement la directrice de l'association, assure la promotion de la pépinière sur son site internet. Elle ajoute que la Communauté de Communes attend beaucoup du tissu relationnel du GEV pour promouvoir cette pépinière.

Monsieur DELAHAYE s'étonne que la convention mentionne comme objectif de l'association un taux moyen de remplissage des bureaux de 10, alors qu'actuellement on est à 3 bureaux occupés.

Monsieur BRIATTE répond qu'il s'agit d'un objectif assigné, mais il faut prendre en compte qu'actuellement nous sommes confrontés à des difficultés conjoncturelles, relatées précédemment.

**Le Conseil Communautaire approuve l'attribution de la subvention et autorise le Président à signer la convention à la majorité (66 pour, 08 abstentions).**

## **10 – Convention 2012 MIEF**

Madame SICARD rappelle que la MIEF a été créée à la suite de la fusion de la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation, et de la Mission Locale.

La convention 2012 prévoit le versement de 161 050 €, soit 76 650 € pour les actions de la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation, et 84 400 € pour les actions de la Mission Locale Interterritoire Oise Sud.

La convention d'objectifs 2012 est quant à elle la même que celle votée pour 2011 en décembre dernier.

Madame MALLARD souhaite savoir si le rapport 2011 de cette association est positif.

Madame SICARD répond que la MIEF présente un intérêt pour le Valois par son activité. En 2012, il sera demandé à ce qu'un rapport régulier soit présenté en Conseil par son Président, Philippe BOULLAND.

**Le Conseil Communautaire approuve l'attribution de la subvention et autorise le Président à signer la convention à la majorité (73 pour, 01 abstention).**

#### **11 – Convention 2012 / Ecole de Musique du Valois**

Monsieur de KERSAINT indique qu'il s'agit de reconduire la traditionnelle convention annuelle qui lie la CCPV à l'EMDV. La seule modification tient au fait que la directrice de l'Ecole de Musique est désormais une personne salariée par l'Association et non plus un agent mis à disposition par la CCPV.

Cette convention prévoit par ailleurs la reconduction de la subvention 2011 de 226 400 € pour l'année 2012.

**Le Conseil Communautaire approuve l'attribution de la subvention et autorise le Président à signer la convention à l'unanimité.**

#### **12 – Cession d'un camion-benne de collecte des ordures ménagères**

Monsieur HAQUIN rappelle qu'un nouveau camion-benne a été acquis récemment et est désormais en service.

Il est donc proposé de céder un camion acquis en 1999 désormais remplacé par ce nouveau matériel.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la cession de ce camion et la sortie d'inventaire.**

#### **13 - Autorisation de mandat au SMVO pour contractualiser avec la Société Eco-TLC**

Monsieur HAQUIN explique qu'il s'agit d'autoriser le SMVO à mettre en place un nouveau dispositif de collecte en apport volontaire pour les textiles, linges et chaussures. Pour ce faire, chaque Communauté de Communes membre doit autoriser le SMVO à recourir aux services d'Eco-TLC.

Monsieur REANT souhaite savoir comment était gérée cette collecte auparavant.

Monsieur HAQUIN répond que c'était les associations « Le Relais », « Croix Rouge » etc qui organisaient la collecte elles-mêmes en demandant l'autorisation d'implanter un container auprès du Maire de la commune concernée.

**Le Conseil Communautaire autorise le SMVO à contractualiser avec Eco-TLC à l'unanimité.**

#### **14 – Modification du règlement de collecte des déchets ménagers**

Monsieur HAQUIN indique que les nouvelles modalités de collecte prévues dans le nouveau marché génèrent une évolution du règlement de collecte, notamment s'agissant des fréquences de ramassage.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette modification.

Monsieur VANTROYS indique que s'agissant de la catégorie « habitations collectives » qui reste collectée deux fois par semaine, il faudrait rajouter les commerces de bouche. D'après lui, une seule collecte pour ces commerces, s'avère insuffisant.

Monsieur COFFIN indique qu'il a sollicité par écrit le Président sur cette problématique.

Monsieur VANTROYS ajoute qu'il serait souhaitable que les mairies disposent d'un stock plus important de sacs jaunes pour faire face aux événements festifs.

Monsieur HAQUIN répond que s'agissant de la réduction du nombre de collectes, tout est mis en œuvre à la Communauté de Communes pour répondre de manière adaptée aux problématiques qui peuvent se poser (mise à disposition de nouveaux conteneurs, etc). S'agissant des sacs jaunes, la Communauté de Communes en met à disposition des mairies sur simple demande.

Monsieur GAGE pense qu'il aurait également été souhaitable d'intégrer les cantines scolaires dans le double ramassage hebdomadaire.

Monsieur HAQUIN répond que ce souhait nécessite une étude. Le double ramassage existe pour les restaurants scolaires de taille importante. Ce n'est pas prévu pour la petite restauration car les tournées seraient déséquilibrées.

Monsieur SEVERAUD indique que le règlement de collecte modifié contient une erreur de formulation à l'article 3 puisqu'il est toujours fait mention de 2 collectes par semaine pour les ordures humides.

Monsieur HAQUIN répond qu'en effet, c'est une erreur qui est passée au travers des relectures. La correction sera donc faite avant diffusion.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le règlement de collecte modifié.**

### **15 – Changement d'adresse du SMVO**

Monsieur HAQUIN indique que le SMVO ayant déménagé dans de nouveaux locaux, il faut acter de ce changement d'adresse qui donne lieu à une modification des statuts.

**Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de ce changement d'adresse et autorise la modification en ce sens des statuts.**

### **16 – Modification du règlement intérieur de la régie de collecte**

Monsieur HAQUIN indique que les nouvelles modalités de collecte ont également une incidence sur l'organisation des conditions de travail de la régie de collecte qui voit les tournées habituelles modifiées.

Il est donc proposé d'approuver ces modifications.

### **Le Conseil Communautaire approuve ces modifications à l'unanimité.**

Monsieur LECOT constate qu'il est régulièrement sollicité par des administrés qui récupèrent des poubelles abîmées après le passage des rippers.

Monsieur HAQUIN indique que la Communauté de Communes est très sensible à ce que le prestataire respecte le cahier des charges qui lui est imposé. Tout dysfonctionnement de ce type dont les élus ont connaissance doit être porté à la connaissance des services de la Communauté de Communes qui relayent systématiquement l'information au prestataire. Cela permet d'influer directement sur les équipages concernés.

### **17 – Marché de diagnostic des ouvrages d'art / Voie verte**

Monsieur BRIATTE indique que la CCPV a publié au BOAMP le 14 février 2012 un marché à procédure adaptée pour une mission de diagnostics complémentaires sur des ouvrages d'art du délaissé ferroviaire entre Ormoy-Villers et Mareuil-sur-Ourcq, afin de permettre au maître d'œuvre de réaliser la phase PROjet,

A la suite de cela, 4 offres ont été reçues,

**Après analyse des offres effectuée au regard des critères de sélection publiés, à savoir :**

- Valeur technique de l'offre : 55 %
- Prix : 45 %

**le Conseil Communautaire autorise à la majorité (73 pour, 01 contre) le Président à signer le marché de diagnostic des ouvrages d'art avec la Société Auscultation et Réparation de Structures (ARS) – 77300 FONTAINEBLEAU pour un montant de 14 500 € H.T. dont 7 500 € H.T. en tranche ferme et 7 000 € H.T. en tranche conditionnelle.**

Monsieur BIZOUARD pense qu'il pourrait être utile qu'un décompte systématique soit fait au regard de l'autorisation de programme lorsque qu'une nouvelle dépense est votée sur ce dossier en Conseil Communautaire. Cela permettrait de s'assurer d'après lui qu'il n'y aura pas de dépassement de crédits.

Monsieur BRIATTE répond que cela ne devrait pas poser de problème à mettre en œuvre.

### **18 – Convention cadre avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie / Voie Verte**

Monsieur BRIATTE indique qu'il s'agit de passer une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie afin qu'il participe à la mise en valeur des sites traversés par la Voie Verte. Dans ce cadre, des parcelles non utilisées par la CCPV pour l'aménagement pourraient être rétrocédées au Conservatoire qui pourrait les gérer et les mettre en valeur. Cette convention n'implique pas de coût financier.

Monsieur BONNEL explique qu'à Fresnoy, le conservatoire participe utilement à la mise en valeur des sites.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.**

## **19 – Adhésion de la Communauté de Communes à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)**

Monsieur BRIATTE rappelle que ce dossier a largement été présenté en début de séance par Monsieur VANDEBURIE.

Il rappelle combien a été appréciée la participation de la SEMOISE, qui a été dissoute pour créer la SAO, lors de la construction du Centre Aquatique et de la rénovation des gymnases.

Monsieur GAGE pense que ces organismes, bien qu'utiles, s'avèrent très coûteux lorsqu'ils sont sollicités. Il faut donc bien y réfléchir avant d'y recourir.

Madame SICARD partage cet avis.

**Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité (73 pour, 01 abstention) l'adhésion à la SAO par l'acquisition de 1 163 actions pour un coût total de 2 500 €.**

## **20 – Instauration de la Prime de Fonctions et de Résultats**

Monsieur BRIATTE indique qu'il est proposé d'instaurer au profit des cadres A de la filière administrative la prime de fonctions et de résultats.

Comme indiqué dans la note de synthèse, ce dispositif légal viendrait se substituer au régime indemnitaire actuellement en vigueur à la CCPV pour ses cadres A de la filière administrative.

Monsieur FILIBERTI souhaite savoir si cela génère une augmentation des charges de personnel.

Madame SICARD répond que ce nouveau dispositif encadré par la loi (les plafonds sont règlementés) n'a pas pour vocation de faire exploser le budget mais organise différemment le régime indemnitaire pour le lier aux fonctions exercées et à la réalisation d'objectifs.

**Le Conseil Communautaire approuve la mise en place de ce dispositif à l'unanimité.**

## **21 – Election de représentants de la Communauté de Communes en remplacement de Monsieur NAU**

Monsieur BRIATTE indique que le décès de Monsieur NAU, qui était très impliqué dans des missions de représentation de la CCPV dans diverses instances, réclame d'assurer son remplacement sur les différents postes qu'il occupait.

- Fonction d'élu suppléant au Comité Syndical du SMVO
  - o **Monsieur PROVOST, unique candidat, est désigné à l'unanimité par le Conseil Communautaire**
- Fonction d'élu titulaire au Conseil du Collège Guillaume Cale de Nanteuil
  - o **Monsieur SEVERAUD est désigné à l'unanimité délégué titulaire et Monsieur de KERSAINT est désigné à l'unanimité délégué suppléant**

- Fonction d'élu titulaire au Comité de Pilotage du Pays du Sud de l'Oise
  - Monsieur de KERSAINT et Monsieur VANTROYS sont candidats. **Monsieur de KERSAINT est désigné à la majorité délégué titulaire par le Conseil Communautaire**
- Fonction d'élu titulaire dans le Comité de Suivi et de Révision du SCoT
  - **Monsieur de KERSAINT, unique candidat, est désigné à l'unanimité par le Conseil Communautaire**
- Fonction d'élu titulaire de la Commission de Délégation de Services Publics
  - **Monsieur de KERSAINT, unique candidat, est désigné à l'unanimité par le Conseil Communautaire**
- Fonction d'élu titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
  - **Monsieur de KERSAINT, unique candidat, est désigné à l'unanimité par le Conseil Communautaire**
- Fonction d'élu titulaire du Comité de Pilotage des Sites Natura 2000
  - Monsieur GUYOT et Monsieur BONNEL sont candidats. **Monsieur GUYOT est désigné à la majorité délégué titulaire par le Conseil Communautaire**

## **22 – Rapport d'activités des services 2011**

Monsieur BRIATTE indique que conformément à la loi, un rapport d'activités des services de la Communauté de Communes a été fait et sera prochainement adressé à chaque commune.

Celui-ci doit faire l'objet d'une présentation dans chaque Conseil Municipal par le Maire et le Délégué Communautaire.

**Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport d'activité.**

## **23 – Informations**

Monsieur BRIATTE présente les délibérations prises par le Bureau Communautaire et les décisions prises par le Bureau en vertu des délégations de compétences consenties par le Conseil Communautaire.

### **Délibération du Bureau Communautaire :**

#### **Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

- Délibération n° 2011 / 63 autorisant le versement d'une avance sur subvention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les associations EMDV et AIDEFI.

#### **Bureau Communautaire du 15 mars 2012**

- Délibération n° 2012 / 11 autorisant le renouvellement de l'adhésion de la CCPV à Oise-Est Initiative et le versement d'une subvention de 36 815,08 € sous réserve du vote des crédits au BP 2012.
- Délibération n° 2012 / 12 autorisant la signature d'un avenant n° 2 à la programmation FRAPP 2009-2011.

## Décisions du Président

- Décision n° 2012 / 01 du 1<sup>er</sup> mars 2012 portant contractualisation d'un emprunt de 1 300 000 € sur 20 ans avec BANQUE POPULAIRE RIVE DE PARIS en lien avec l'acquisition d'une partie des locaux CASE pour l'aménagement d'un Hôtel Communautaire. Taux fixe de 5,30 %, échéances annuelles constantes de 106 985,21 €. Aucun frais de dossier.
- Décision n° 2012 / 02 du 19 mars 2012 portant contractualisation d'un emprunt de 400 000 € sur 15 ans avec le CREDIT AGRICOLE en lien avec l'aménagement des locaux CASE en espaces de bureaux (300 000 €) et la tranche d'emprunt prévu au BP 2012 pour la voie verte (100 000 €). Taux fixe de 5,00 %, échéances trimestrielles constantes de 9 515,97 €. Commission d'engagement de 800 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BRIATTE lève la séance à 23h45.

Anna MORIN,  
Secrétaire de séance.

*Pour le Président excusé,*  
Hubert BRIATTE,  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
de la Communauté de  
Communes du Pays de Valois